



FEUILLE COMMUNALE N° 3 - mai 2009

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL A VERGNIES

Aménagement de deux logements "tremplin" et d'un "espace jeunes" dans l'ancienne cure de Vergnies

A l'attention de la population de Vergnies :

Vous êtes invités à nous faire part de votre avis et de vos attentes lors de la "Rencontre villageoise" organisée à votre intention

le MARDI 12 MAI à 20 h 00 à la Maison de Village de Vergnies

Rappelez-vous ...

Dans le cadre de l'Opération de Développement rural, lors de la phase de consultation de la population, vous aviez été nombreux à émettre le souhait de voir aménager des logements et un lieu de rencontre pour jeunes dans l'ancienne cure de Vergnies. Ce projet a été repris dans le Programme communal de Développement rural (P.C.D.R.) de la Commune.

Depuis ...

La commune a demandé une subvention en développement rural afin que ce projet devienne réalité. Celle-ci souhaite le réaliser prochainement en veillant à ce qu'il corresponde particulièrement à vos souhaits.

L'objectif de cette rencontre est de recueillir votre avis sur une proposition d'avant-projet qui vous sera présenté lors de cette rencontre.

Pour tous renseignements :



Administration communale de Froidchapelle - Madame A. AELGOET, Secrétaire communale
Place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle - Tél. : 060/45 91 41



Fondation rurale de Wallonie - Madame Véronique GUERRIAT
Rue de France 66 - 5600 Philippeville - Tél. : 071/66 01 90

BUREAUX FERMES

Attention ! En raison de la fête du travail, les bureaux seront **fermés le vendredi 1^{er} mai 2009**. La permanence ne sera pas non plus assurée le **samedi 2 mai**, tant à Froidchapelle qu'à Boussu-lez-Walcourt. Les bureaux seront également fermés les **jeudi 21 et vendredi 22 mai** (Ascension).

SERVICE DE BROYAGE A DOMICILE

La commune propose à ses habitants un service de broyage à domicile pendant la **semaine du 4 au 8 mai 2009**. Les objectifs de cette opération sont d'aider les particuliers dans l'entretien de leur jardin, de favoriser le compostage et de lutter contre l'incinération à domicile.



Les branchages à broyer seront placés le long de la voie publique, auront un diamètre maximum de 12 cm et ne pourront en aucun cas contenir d'élément étranger (fer, pierre...).

Le volume maximum accepté sera de 5 m³ par ménage. Le broyat sera conservé par le demandeur ou emporté par nos services sur demande préalable.

Les jours de broyage seront fixés par l'administration communale en fonction du nombre d'inscriptions.

Les inscriptions se feront **avant le 30 avril midi** auprès du service environnement (060/45.91.42 ou 45.91.43).

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la commune de Froidchapelle www.froidchapelle.be dans la rubrique "Nouveautés".

COLLECTE GRATUITE DE PLASTIQUES AGRICOLES NON DANGEREUX

Comme chaque année, INTERSUD organise, en collaboration avec les communes de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Lobbes, Momignies, Sivry-Rance et Thuin, une collecte gratuite de plastiques agricoles non dangereux du **8 au 13 juin 2009**.

Lieux de dépôts : à la grange communale les mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 juin de 13 h à 15 h 30 ou

▪ C.E.T. de Froidchapelle	Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h
▪ Parc à conteneurs de Sivry-Rance ▪ Parc à conteneurs de Chimay ▪ Parc à conteneurs de Thuin ▪ Centre de transit de Momignies	Du mardi au vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h à 18 h Le samedi de 8 h à 16 h

Les agriculteurs habitant les entités de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Lobbes, Momignies, Sivry-Rance et Thuin pourront y apporter exclusivement les bâches d'ensilage et les films d'emballage de ballots pliés et brossés en paquets non ficelés et facilement manipulables par un homme. Les plastiques ne respectant pas ces conditions (présence de cordes, terres...) seront refusés !

Les plastiques agricoles récupérés seront recyclés.

Les coûts de collecte seront pris en charge par l'intercommunale INTERSUD et subsidiés par le Service public de Wallonie. Cette collecte est donc GRATUITE.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez INTERSUD au 071/ 59 96 54 ou 071/ 59 12 02.

ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants dans l'entité aura lieu le **mardi 22 septembre 2009**.

DECLARATIONS FISCALES 2009

Le service de taxation de Chimay organisera une permanence le **jeudi 11 juin 2009** de 9 h à 12 h à l'Administration communale de Froidchapelle et de 13 h à 16 h au centre administratif et culturel de Boussu-lez-Walcourt afin d'aider les personnes qui le souhaitent à remplir leur déclaration fiscale.

Par ailleurs, les bureaux du service de taxation de Chimay restent accessibles au public tous les jours de 9 h à 12 h.



AVIS AUX PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS...

Depuis plusieurs années, le projet du Service public de Wallonie "Eté solidaire, je suis partenaire" organisé par l'administration communale en partenariat avec le CPAS, le Plan de Cohésion sociale (PCS) et depuis peu la S.L.S.P. Notre Maison engage des jeunes pour travailler au sein de la commune à l'embellissement des quartiers et de leur environnement, aider les personnes défavorisées ou en difficulté (personnes âgées, handicapées, démunies...), etc.

Cette année encore, ces jeunes offriront leurs services, du 6 au 17 juillet 2009 aux personnes âgées de plus de 65 ans pour une aide dans des petits travaux de jardinage (tonte des pelouses, taille des haies...) mais aussi pour l'aménagement de lieux publics.

Les jeunes seront encadrés par l'éducatrice du PCS et les ouvriers communaux.

Le service est gratuit, mais une inscription préalable est obligatoire auprès du PCS (Noémie AELGOET) au 060/45.91.49 ou au 0497/64.88.64 **avant le 8 juin 2009**.



SALAMANDRE RALLY A VERGNIES

L'ASBL Auto Club froidchapellois organise un rallye-sprint le week-end des **16 et 17 mai** prochains.

La circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux de l'organisation, des concurrents et des services de sécurité et de secours seront **interdits** dans les rues Praye et du Mousset le **samedi 16 mai de 14 h 30 à 24 h**.

La circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux de l'organisation, des concurrents et des services de sécurité et de secours et des riverains seront **interdits** dans les rues de Barbençon, de la Croix Courbain, Laisette, des Censes, du Château et chemin de Renlies le **dimanche 17 mai de 7 h 30 à 24 h**.

Le **dimanche 17 mai 2009**, pendant le déroulement des épreuves de vitesse, la circulation des piétons sera **interdite** depuis le départ de la première voiture jusqu'au passage de la dernière voiture participante sur une distance de 10 mètres aussi bien à droite qu'à gauche du bord du parcours dans les rues mentionnées ci-dessus empruntées par les concurrents.



SALON DE L'EMPLOI

Les Agences locales pour l'Emploi de Beaumont, Cerfontaine, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance ont le plaisir de vous inviter au Salon de l'Emploi des 6, qui aura lieu le **mardi 26 mai 2009 de 9 h à 17 h** dans le hall omnisports de Rance et dans les locaux de l'Institut technique de la Communauté française de Rance.

Avec le soutien de l'Institut technique de la Communauté Française de Rance et de Bothanet'Services.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser aux ALE participantes :

ALE de Froidchapelle : 060/45.91.50 - laurence.quennery@publilink.be

POINT POSTE

Pour vos envois non normalisés, des postpacs et des enveloppes postpac sont disponibles dans votre point poste :



postpacs proposés en XS, S, M, L et XL



enveloppes postpacs S, M, L et XL

CONSEIL COMMUNAL DU 9 MARS 2009 - DECISIONS

Monsieur Philippe MANON, Commissaire divisionnaire, présente les lignes de force du plan zonal de sécurité 2009-2012 de la zone de police de la Botte du Hainaut.

Décisions :

- vote d'une motion concernant la situation des accueillantes subventionnées de l'ONE de l'asbl "Le Commun possible"
- décision de principe de vendre à Monsieur Hugues HENNEBERG d'Erpion les parcelles de terrain sises rue Cevière à Erpion
- approbation du plan de cohésion sociale 2009-2013
- information de l'approbation par Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut de la contribution financière 2009 à la zone de police pour 239.387,64 €
- rectification du montant de l'estimation des travaux de remplacement du chauffage de la cure de Froidchapelle (8.000 € hors TVA au lieu de 6000 €)
- ratification de la décision du Collège du 11/02/2009 introduisant un projet d'aménagement d'espaces funéraires dans les quatre cimetières de l'entité pour un montant global de 24.642,39 € TVA comprise
- prise de connaissance de la situation de la population scolaire et de l'encadrement dans les écoles communales de l'entité au 15/01/2009



PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE

Procès-verbal de la réunion du 21 avril 2009

- Approbation du P.-V. de la réunion du 10 février 2009.
- Présentation par Thomas PUISSANT (GAL de la Botte) de 6 sites "5 et 3 étoiles" de Froidchapelle répertoriés dans l'étude écologique réalisée par l'U.C.L. en 2004.
- Topo des projets PCDN 2009.
- Présentation par Monsieur Michel ROUARD (D.N.F.) de son rapport sur les cimetières de Fourbechies et Froidchapelle.
- Nouvel appel à projets "rendez-vous sur les sentiers" proposée par "Sentiers.be" le week-end des 24 et 25 octobre 2009.
- Proposition de recensement des hirondelles sur la commune.

Recensement des hirondelles

Dans le cadre du PCDN, un grand recensement des hirondelles sera organisé cette année dans l'entité de Froidchapelle.

Si vous hébergez chez vous un ou plusieurs nids de ces précieux volatiles, merci de bien vouloir en informer le service Cadre de Vie au 060/45 91 42 ou 060/45 91 43.



Prochaine réunion du PCDN le mardi 16 juin 2009 à 19 h à la salle du conseil.

GRIPPE AVIAIRE – PROLONGATION DES MESURES

Comme vous l'avez peut-être appris, au cours des derniers mois, plusieurs pays voisins ont été confrontés à différentes souches faiblement pathogènes de virus de l'influenza aviaire, tout comme la Belgique l'a été à la fin de l'année 2008. Ceci montre que malgré l'absence de médiatisation de la problématique, il faut rester vigilant.

En effet, diverses souches faiblement pathogènes de virus de l'influenza aviaire circulent au sein de la faune sauvage et n'y posent pas réellement de problème. Cependant, si d'aventure ces souches se dispersaient dans les exploitations professionnelles, elles pourraient y provoquer une mortalité et des pertes économiques importantes.

C'est notamment pourquoi en Belgique, mais également dans le reste de l'Union européenne, des mesures de prévention sont imposées dans les exploitations professionnelles et pour les volailles détenues par les particuliers.

Par ailleurs et comme chaque année, en application de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 3 avril 2006 portant des mesures temporaires de lutte contre l'influenza aviaire, depuis le 23 mars 2009 les mesures de prévention concernant la grippe aviaire ont été prolongées, en vue de la migration de printemps.

Concrètement, les mesures en place restent d'application. Pour rappel :

Concernant le confinement :

- aucun confinement n'est imposé aux volailles détenues par des amateurs;
- le confinement qui est déjà d'application pour les volailles détenues par les professionnels dans les zones naturelles sensibles est maintenu.

L'obligation de nourrir et d'abreuver à l'intérieur, ou de telle sorte que le contact avec les oiseaux sauvages soit impossible, est maintenue :

- pour les oiseaux et volailles des détenteurs, professionnels et particuliers, situés dans les zones naturelles sensibles;
- pour les oiseaux et volailles de tous les détenteurs professionnels du pays.

Les vendeurs particuliers peuvent vendre des oiseaux et volailles sur les marchés publics, à condition qu'il s'agisse de ventes occasionnelles et de leur propre production. De plus, ils peuvent toujours participer aux autres rassemblements tels que les concours et expositions, avec ou sans vente ou échange d'animaux.

Sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les zones naturelles sensibles, il est exigé de tous les détenteurs de volailles amateurs de **pouvoir réaliser le confinement des volailles endéans les 24 heures, dès que l'AFSCA impose cette mesure.** Cela implique que chaque détenteur amateur doit vérifier qu'il peut réaliser cette obligation. Il devra, soit faire les adaptations nécessaires, soit enfermer ou se défaire de ses volailles de manière légale lorsque l'ordre de confinement sera effectivement donné.

En principe, la fin de la période de migration est fixée au 30 avril prochain. Si la situation épidémiologique reste la même qu'actuellement tant au niveau belge que dans les pays voisins, les mesures de prévention seront également inchangées.

Renseignements sur www.afsca.be.

ELECTIONS DU 7 JUIN 2009

Lors de chaque période électorale, certains électeurs se manifestent spontanément pour participer aux opérations d'un bureau électoral.

Si vous êtes intéressés de faire partie soit d'un bureau de vote, soit d'un bureau de dépouillement lors des prochaines élections du 7 juin, veuillez contacter l'Administration communale de Froidchapelle, et ce, **pour le 20 mai 2009 au plus tard.** Contact : Monique PETRIAUX - 060/45 91 42 - monique.petriaux@publink.be.



LA LIGNE 109, HIER ET AUJOURD'HUI

En 1964, la section de la ligne 109 Strée-Sivry était mise hors service. A Froidchapelle, on voudrait se souvenir du passage des trains à vapeur.

La ligne de chemin de fer 109 Lobbes-Chimay eut ses heures fastes. Si, maintenant, il n'en reste plus rien, on peut encore évoquer sa mémoire et se pencher sur son passé.

C'est en 1865 que M. PHILIPPART obtient la concession d'une ligne de chemin de fer entre Frameries et Chimay, avec embranchement de Thuin à Beaumont.

Un an plus tard, cette même concession est reprise par la Société des Bassins houillers du Hainaut. Son but : créer un réseau ferré cohérent, faisant ainsi concurrence au réseau d'Etat.

Mais vers 1873, revirement : l'Etat lui-même reprend cette exploitation tombée en faillite. Il remet en place la ligne existante. Cette ligne - la 109 - comptait 21 gares réparties sur 78 km. Les trains la parcouraient, à l'époque, en 2 h 45.

La section Lobbes-Chimay est abandonnée le 31 mai 1964 et est remplacée par un service d'autobus. Le trafic des marchandises est lui aussi supprimé, sauf sur la section Lobbes-Strée; en cause : la présence de la sucrerie de Donstiennes et l'exploitation du bois ainsi que le commerce du charbon à Strée.

Les rails sont démontés sur les autres tronçons en 1971. Les gares, elles, subissent des sorts divers. Certaines (Strée, Thuillies...) sont transformées en maisons d'habitation. D'autres sont purement et simplement tombées en ruines. Celle de Beaumont a été démolie tandis que celle de Sivry a été transformée en Centre permanent d'Etude de la Nature.

Ainsi, la ligne 109 ne vit plus que de souvenirs heureux ou malheureux dont cherchent encore parfois à se rappeler d'anciens navetteurs, étudiants ou ouvriers, qui ont passé une partie de leur vie sur ces trains à vapeur.

Voilà plus de 30 ans que plus aucune activité ferroviaire n'existe à Froidchapelle. Pourtant, comme en témoignent les lieux, l'ancienne gare existe toujours et a été transformée en habitation. L'assiette de voie est aménagée pour le RAVeL vers Chimay, et sa transformation en voie lente vers Rance est en voie d'achèvement.

La place de la gare fut en son temps un lieu d'activité intense : trois bascules fonctionnaient et pesaient les marchandises déchargées ou chargées sur les trains, et trois cafés, associés aux bascules, encadraient cette place. Deux entreprises avaient élu domicile non loin de la gare : la scierie Dufour et le commerce Louis avec des aliments pour bétail.

On y trouvait encore un "Hôtel de la Gare" où les gens de passage pouvaient loger et manger.



L'Amicale de Pensionnés de Froidchapelle organise, le jeudi 14 mai 2009 à 14 h 30, à la cafétéria du hall omnisports, une conférence par Philippe ALBESSART avec pour thème "La ligne de chemin de fer 109, hier et aujourd'hui". Invitation cordiale à tous !

AGENDA

Vendredi 1^{er} mai de 12 h à 19 h à la salle "Nos Loisirs" de Vergnies, le comité de jumelage Vergnies-Vathiménil invite, pour votre plus grand plaisir, Daniel Dropsy et son orchestre pour un dîner-spectacle dans une "ambiance d'autrefois". Au menu : cochon à la broche (inscriptions chez Jean DELIGNE au 060/45 64 85). Renseignements : Hervé RANWEZ au 0477/40 31 14.

Vendredi 1^{er} mai à partir de 19 h : premier souper de la Jeunesse de Froidchapelle à la salle des fêtes. Apéro - buffet campagnard - dessert/café. Adultes : 15 €, enfants de moins de 12 ans : 8 €. Réservations avant le lundi 27 avril au 060/41 20 61, 0472/86 69 12 ou 0479/73 47 94.

Jeudi 7 mai à 14 h : jeu de cartes de l'Amicale des Pensionnés de Froidchapelle à la cafétéria du hall omnisports.

Vendredi 8 mai de 16 h à 18 h 30 à la salle des fêtes de Froidchapelle : collecte de sang

Vendredi 8 mai à 20 h à Fourbechies : concours de manille sous chapiteau organisé par la Jeunesse. Inscriptions à partir de 19 h.

Samedi 9 mai de 9 h à 16 h 30 à Fourbechies : marché aux fleurs sous chapiteau au profit de l'école communale. Variétés de plantes vivaces annuelles, de suspensions, d'arbustes d'ornement, de légumes à repiquer, terreau, montages "fête des mamans". Bar et petite restauration. Renseignements au 060/41 24 31. A partir de 19 h, cochon à la broche organisé par la Jeunesse. Ambiance musicale. Apéritif, cochon, crudités, dessert pour 12 € (adultes) ou 8 € (enfants). Réservations souhaitées pour le 3 mai au plus tard chez Jean-François PIRARD (0494/88 70 08), Pauline CALLENS (060/41 16 22) ou tout autre membre de la Jeunesse.

Lundi 11 mai à 20 h : conseil communal

Jeudi 14 mai à 14 h 30 à la cafétéria du hall omnisports de Froidchapelle : conférence de Philippe ALBESSART "La ligne de chemin de fer 109 hier et aujourd'hui" (voir ci-contre).

Mercredi 20 mai : souper de l'école libre

Jeudi 21 mai à la salle des fêtes de Froidchapelle : 1^{ère} marche Adeps au profit du Télévie à proximité des lacs de l'Eau d'Heure. 5 km (aisés), 10 km, 15 km et 20 km. Petite restauration et boissons à prix démocratiques. Une organisation du Comité des Anciens de l'Ecole Saint-Hubert de Froidchapelle. Contacts : marcheteleviefroidchapelle@gmail.com - 060/41 20 00 - 0475/49 20 45.

Samedi 23 mai : fête du foot à Froidchapelle

Mardi 26 mai : salon de l'emploi à Rance

Dimanche 31 mai : VTT Erpion - Barrages de l'Eau d'Heure. Départ du terrain de foot d'Erpion. Parcours de 20 km (familial), 30 et 45 km. Inscriptions de 8 h à 11 h (4 et 5 €). Ravitaillements, vestiaires, douches, bike-wash, petite restauration. Renseignements au 0495/57 88 55 ou <http://users.skynet.be/vtterpion>.

Dimanche 31 mai : fête de Képha

Le dicton de mai : Mai soleilux rend le jardinier orgueilleux.



Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

Permanences sociales : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

Permanences allocations de chauffage : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

La permanence assurée à Froidchapelle est étendue à la matinée depuis janvier 2009.

- à Boussu-lez-Walcourt (salle du centre culturel, Grand-Place 3) les mardis 28 avril et 26 mai de 9 h à 11 h 30 (pas de permanence le 19 mai);
- à Froidchapelle (au CPAS, rue de la Station 83) les mardis 28 avril, 19 et 26 mai de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

ATTENTION - NOUVELLES MESURES AU 01/01/2009 !

Modifications apportées à l'attribution des allocations de chauffage à partir du 1^{er} janvier 2009 :

1. Le fonds mazout va fonctionner du 1^{er} janvier au 31 décembre (et plus du 1^{er} septembre au 30 avril).
2. Les demandes d'allocations de chauffage de la "catégorie 4" (revenus imposables du ménage entre 14.624,70 € à 26.000 €) **ne seront plus traitées par le CPAS**. Vous devriez recevoir un document à compléter avec une de vos factures d'électricité, et votre déclaration sera traitée par le SPF Economie ! Le plafond des revenus imposables du ménage à prendre en compte pour la 4^e catégorie passe de 23.705,66 € à 26.000 €.
3. Suppression du seuil d'intervention : un même montant de 0,14 €/litre sera accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 0,93 €.
4. Allocation minimum de 210 € pour 1.500 litres.

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1.500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 la période de chauffe est annuelle. En conséquence, les personnes ayant déjà reçu une allocation pour une livraison qui a eu lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2008, pourront avoir droit à une nouvelle allocation pour l'année 2009 s'ils sont livrés en 2009 !

Echelonner le paiement de votre facture de mazout : pourquoi pas ?

Pour cela, vous devez conclure un contrat avec l'un des négociants en combustibles apparaissant sur la liste du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (www.economie.fgov.be > énergie > énergies non renouvelables > pétrole ou à consulter au CPAS). Attention : des négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent, dans certaines circonstances, à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel !

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. **Les prochaines permanences se tiendront les mercredi 29 avril et 27 mai de 13 h à 15 h.**

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS. Permanences le premier mercredi de chaque mois entre 13 h et 16 h. **Prochaine permanence le 13 mai de 13 h à 16 h.**

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)